

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE
DE VOL A VOILE DU PAYS DE FAYENCE**

Siège : Mairie de FAYENCE 83440

**PROCES VERBAL
COMITÉ SYNDICAL DU 06 MARS 2020**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : Messieurs Jean-Luc FABRE (Délégué de Fayence), François CAVALLIER (Délégué du Département), René UGO (Délégué de la Communauté de Communes), Camille BOUGE (Délégué de Tourrettes), Michel LEGUERE (Délégué de Fayence) et Michel RAYNAUD (Délégué de Tourrettes), Madame Eliane FERAUD (Déléguée de la Communauté de communes).

Absents excusés : Mme Françoise DUMONT (Déléguée du Département).

Secrétaire de séance : Madame Eliane FERAUD.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 09 avril 2019

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 09 avril 2019 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

1. Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2019

1.1 – Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier

Monsieur le Président préconise l'adoption du compte de gestion qui n'appelle aucune observation particulière.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2019, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.2 – Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2019 :

Monsieur le Président présente au Comité syndical le compte administratif 2019 ainsi que les résultats de l'année également soumis au vote :

Libellés	Investissement Dépenses déficits	Investissement Recettes excédents	Fonction. Dépenses déficits	Fonction. Recettes excédents	Ensemble Dépenses déficits	Ensemble Recettes excédents
Résultats reportés		50 144,25		24 426,82		74 571,07
Résultat affecté						
Opérations de l'exercice	54 209,05	14 798,48	14 930,50	33 934,96	69 139,55	48 733,44
TOTAUX	54 209,05	64 942,73	14 930,50	58 361,78	69 139,55	123 304,51
Résultats de clôture		10 733,68		43 431,28		54 164,96
RAR						
TOTAUX CUMULES	54 209,05	64 942,73	14 930,50	58 361,78	69 139,55	123 304,51
RÉSULTATS DÉFINITIFS		10 733,68		43 431,28		54 164,96

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2019 présenté par Monsieur Jean-Luc FABRE,

- DÉCIDE d'affecter les 43 431,28 € d'excédent de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte 002 (« Résultat de fonctionnement reporté ») et de reporter l'excédent d'investissement, d'un montant de 10 73,68 € au compte 001 (« Résultat d'investissement reporté »).

2. Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base du rapport ci-joint

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L.3312-1 de ce même Code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, au sein du Syndicat Mixte sur les orientations budgétaires.

Il précise que, conformément à la loi NOTRe, le Débat d'Orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport.

Monsieur le Président soumet ainsi le rapport ci-dessous, joint à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire qui sera suivi, dans les deux mois de la présente, par l'examen du budget 2020.
- VOTE le présent Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport joint à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

RAPPORT PORTANT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

<u>2.1 – Résultats de l'exercice budgétaire 2019</u>	Rappel 2018	Résultats 2019
Excédent de fonctionnement :	24 426.82€	43 431.28€
Excédent d'investissement :	50 144.25€	10 733.68€
Déficit des Restes à réaliser :	44 879.04€	0€
Report en N + 1 :	24 426.82€	43 431.28€

Il sera prévu, lors du vote du Budget Primitif 2020, de reprendre en section de fonctionnement un excédent de 43 431.28€ et un excédent de 10 733.68€ en section d'investissement.

2.2 - Réalisations 2019

- La 1^{ère} tranche du marché de travaux pour l'AD'AP a été réalisé pour les lots :
 - Lot 1A – Maçonnerie, réalisé par L'entreprise CASSERI FRERES ;
 - Lot 2 – Menuiseries, réalisé par l'entreprise REGINA ;
 - Lot 3 – Electricité – Plomberie, réalisé par l'entreprise ROUSTAN.
- La 2^{ème} tranche qui concerne les aménagements extérieurs, n'a pas pu être lancée comme prévu en 2019. Elle sera reportée à 2020.
- Des entretiens importants ont été pris en charge sur l'ensemble de l'année 2019 : 2220€ pour le nivellement des pistes de l'aérodrome et 7470€ pour la réfection des évacuations des sanitaires des bureaux de l'AAPCA.
- 480€ ont été réglé à l'avocate de la SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT pour la 2^{ème} procédure en annulation de la délibération du 28/11/2017 voie sud.
- 1920€ ont été réglé à l'avocate de la SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT pour la défense sur procédure d'annulation portée devant le tribunal administratif.

2.3 – Projets 2020

- Lancement de la 2^{ème} tranche de l'ADAP qui concerne les aménagements extérieurs, estimée à 82 000€ HT.
- Les participations des membres du Syndicat Mixte (Département, Communauté de Communes et les communes de Fayence et Tourrettes) devraient avoir une augmentation à leur montant 2019 de 450€ pour l'année 2020, soit 2 900€ pour chacun des membres (fonctionnement + investissement).
- Les loyers 2020 seront proposés au BP comme suit :
 - Revalorisation du loyer de l'AAPCA, selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2019 (129.72) / 2018 (127.77), soit une augmentation de 1.53% et un nouveau loyer annuel de 10 909.75€, contre 10 745.75€ en 2019 ;
 - Revalorisation du loyer du restaurant, selon l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2019/2018 (1746/1699) pour la SAS Louanne, représentée par son gérant Eric BRUNEL, soit une augmentation de 2.76% et un nouveau loyer annuel de 15 577.70€, contre 15 158.37€ en 2019.
- Proposition de maintien de la subvention de 1 000€ pour l'Association Aéronautique Fayence Oldtimers.

2.4 – Structure et gestion de l’encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2020, la dette en capital du Syndicat Mixte s’élève à 44 700.24€ et repose sur un emprunt :

- L’emprunt de 50 000€ réalisé en décembre 2017 pour la 1^{ère} tranche des travaux liés à l’ADAP ;

3. Indemnités pour les tâches de comptabilité et de secrétariat du Syndicat

Monsieur le Président informe que depuis le 1er février 2020, les fonctions de secrétaire-administrative du Syndicat mixte ne sont plus assurées par Sophie BEREHOUC et ont été scindées :

- Les fonctions de comptabilité
- Les fonctions de secrétariat

Les tâches comptables sont effectuées par Virginie BOULARD, adjoint administratif principal 1^{ère} classe en poste à la mairie de Fayence et sont détaillées comme suit :

- Elaboration, suivi et contrôle du budget et du compte administratif
- Mandatement des dépenses et élaboration des titres de recettes
- Rédaction des délibérations financières
- Gestion de l’inventaire, de la dette, de la trésorerie
- Gestion des opérations de fin d’exercice
- Gestion et suivi comptable des marchés et contrats
- Déclaration et suivi du FCTVA

Les tâches de secrétariat sont effectuées par Lydie DECLAUDE adjoint administratif principal 1^{ère} classe en poste à la Communauté de Communes du Pays de Fayence et détaillées comme suit :

- Partie administrative liée aux réunions du Syndicat (convocation, compte-rendu)
- Rédaction des délibérations autres que financières
- Transmission des actes et de toutes les délibérations au contrôle légalité
- Elaboration des courriers du Syndicat
- Suivi des dossiers administratifs
- Participation aux réunions du Syndicat

Monsieur le Président propose de fixer l’indemnité de comptabilité et de secrétariat à 165,80 € brut mensuel chacune.

Les crédits afférents seront portés au budget primitif 2020, chapitre 012 article 6218, qui sera soumis au vote du futur conseil syndical avant le 30 avril 2020

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur FABRE remercie chaleureusement Sophie BEREHOUC pour son travail remarquable. Présentation est faite de Virginie BOULARD et de Lydie DECLAUDE.

Les membres du Comité Syndical remercient Monsieur FABRE pour son implication à la présidence du Syndicat.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

JL FABRE

C. BOUGE

F. CAVALLIER

R. UGO

E.FERAUD

M. RAYNAUD

M.LEGUERE